



SUD éducation Bouches du Rhône  
29 boulevard Longchamp  
13001 Marseille  
Tél./Fax. : 04 91 91 99 78  
Email : [sudeduc13@sudeducation.org](mailto:sudeduc13@sudeducation.org)  
Site : [www.sudeduc13.ouvaton.org](http://www.sudeduc13.ouvaton.org)  
Permanence : toute la semaine



**Objet : AMIANTE à Félix Pyat : un combat ordinaire face au silence de la grande muette Education Nationale**

Marseille, le 14 mai 2020

à Monsieur Beignier, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille

à Monsieur Beck, DASEN des Bouches-du-Rhône

Monsieur le Recteur,

**Des travaux de démolition de plusieurs immeubles à proximité immédiate de l'école Félix Pyat à Marseille devaient être réalisés au cours de l'été 2019. Ces travaux n'ont pas eu lieu sur cette période.**

Une réunion en présence de la SOLEAM, entreprise responsable des travaux s'est tenue en novembre 2019.

Cette rencontre a augmenté les inquiétudes des personnels et riverainES car dans le bâtiment face aux salles de classe aucun diagnostic amiante n'a pu être réalisé à cause de l'état d'insalubrité. Mais la présence d'amiante est avérée (suite aux diagnostics) pour tous les autres immeubles concernés par les démolitions prévues autour de l'école.

Ceci dit, la SOLEAM s'est engagée à ce que les travaux soient réalisés en période de vacances scolaires. Mais lesdits travaux ont débuté de manière effective lundi 27 avril 2020 et leur fin est prévue dans le courant du mois de juin.

Les travaux ont commencé sans que le diagnostic amiante n'ait été rendu public ni que l'Education Nationale directement concernée par sa proximité avec ce chantier n'en ait eu connaissance. Et ils débutent en période scolaire.

Sur le chantier, la présence d'amiante est clairement signalée par des pictogrammes et autres signalétiques. Mais le bâtiment est démoli à ciel ouvert ce qui a généré un dépôt de poussières tout autour de l'école, mais aussi à l'intérieur. Les premiers jours de travaux, les bennes contenant les gravats n'étaient même pas bâchées... Aussi, les déchets issus du chantier n'ont pas été évacués au fur et à mesure des travaux et les bennes contenant les gravats sont restées à l'extérieur et remplies tout le long week-end du premier mai.

Enfin, Sud éducation 13 interpelle les autorités compétences afin de savoir si l'entreprise de démolition est une entreprise agréée pour gérer des destructions contenant de l'amiante.

Quoiqu'il en soit, la démolition est aujourd'hui en suspens car la CARSAT a prononcé l'arrêt temporaire des travaux. Sud éducation 13 ignore le motif et la durée de cet arrêt et craint que ce soit justement lié à une présence d'amiante effective.

Dans ces cas-là, les élèves de l'école Félix Piat, les personnels et leur famille ainsi que tous les riverains sont en danger quotidiennement puisque l'immeuble est en cours de démolition, et donc si amiante il y a, elle n'est plus « enfermée » dans le bâtiment mais exposée à tout vent !

Sud éducation interpelle également la SOLEAM et la CARSAT afin que les informations soient communiqués auprès des riverainES et des personnels de l'école Félix Pyat.

**Sud éducation 13 demande à l'inspection académique et au Rectorat de communiquer publiquement les informations relatives aux produits de cet immeuble à la santé aux personnels de l'éducation nationale et aux parents d'élèves.**

**En termes de santé publique, SUD éducation 13 dénonce le scandale sanitaire dans les établissements scolaires français et exige :**

- **la réalisation des documents techniques amiante et recherche avant travaux pour tous les établissements scolaires sans délai,**
- **la mise à disposition de ces documents aux usagers et usagères, aux personnels et aux organisations syndicales,**
- **le respect de la réglementation pour protéger les élèves et les personnels : affichage spécifique « amiante », travaux d'entretien avec équipements et protection...**
- **le suivi médical pour l'ensemble des personnels exposés, qui nécessite la création d'un véritable service de médecine de prévention, ainsi que la délivrance d'attestation d'exposition pour les personnels exposés,**
- **la formation de tous les personnels – notamment de l'entretien et des travaux,**
- **le retrait pur et simple de tout matériau amianté.**

Nous vous prions, Messieurs, de croire en notre profond attachement au service public d'éducation et à son personnel.

Béatrice Fontaine secrétaire départementale  
Sud éducation 13

